

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS N° 01/23**

| | |
|---|---|
| Objet | Prêt de CHF 400'000.- à « l'Enfantaisie » pour la création d'une crèche garderie à Aubonne. |
| Opération proposée | Prêt de CHF 250'000.- pour financer les travaux, remboursable sur 10 ans, prêt de CHF 150'000.- pour le fonds de roulement, remboursable au terme des 10 ans. |
| Réalisation | Dans les prochaines semaines, si l'ARASMAC accepte la création de 22 places subventionnées (décision le 30 mars). Le début des travaux est prévu en septembre 2023. |
| Financement | Le prêt sera financé par les disponibilités courantes. |
| Amortissement | Pas d'amortissement |
| Plan d'investissement | Cet objet ne figure pas dans le plan des investissements présenté dans le budget 2023 mais il n'est pas considéré comme un investissement. |
| Impact sur le compte de fonctionnement | Aucun. |

La Commission des Finances s'est réunie le 9 février, le 13 mars et le 20 mars. La Commission des Finances remercie la Municipale Mme Lorette Killias Leutwiler, le Municipal Laurent Auchlin et le boursier Monsieur David Golay pour leurs réponses aux questions posées. Par ailleurs, la Commission des finances a participé le 20 février à une séance de la commission ad hoc en présence de Mme Killias Leutwiler et MM. Auchlin et Golay. Elle a rencontré Mme Giannotta le 7 mars.

La commission des finances a reçu la version finale de la convention de prêt, une estimation des coûts des travaux faite par IL-A architectes Sàrl, ainsi que le budget de trésorerie et la planification financière des trois premières années réalisés par la fiduciaire Nofival SA.

Remarques :

1. Comme informé par le courrier de la Municipalité du 15 mars, la Municipalité a décidé de ne pas acquérir de parts sociales de la Sàrl l'Enfantaisie. En effet, ceci aurait impliqué que les travaux prévus soient soumis au marché public, ce qui n'était pas envisageable.

2. Travaux : Le coût de l'ouvrage est une estimation sur un prix moyen par m² à +/- 20%. Une partie des coûts des travaux (CHF 100'000.-) sera prise en charge par le bailleur, une partie (CHF 250'000.-) sera prêtée par le bailleur, remboursable chaque mois pendant 10 ans et une partie sera financée par le prêt de CHF 250'000 de la commune d'Aubonne, remboursable trimestriellement pendant 10 ans. Le reste provient des subventions FAJE et de l'apport de la Sàrl :

| | |
|------------------------|---------------|
| Prêt commune d'Aubonne | CHF 250'000.- |
| Bailleur | CHF 350'000.- |
| Subventions FAJE | CHF 95'000.- |
| Sàrl (Mme Giannotta) | CHF 20'000.- |
| Total | CHF 715'000.- |

3. Le prêt de CHF 150'000 pour le fonds de roulement sera utilisé pour le démarrage de l'entreprise.
4. Pour pouvoir effectuer un contrôle financier, la Municipalité a décidé d'intégrer ses exigences dans la convention de prêt. Dans celle-ci, l'Emprunteur s'engage à fournir sa situation financière trimestriellement ou sur demande du Prêteur. En cas de défaut, la convention précise la procédure à mettre en œuvre, ce qui permet à la commune de défendre ses intérêts.
5. Si, le 30 mars, l'ARASMAC refuse la création de 22 places subventionnées, la Municipalité ne prêtera pas les fonds à l'Enfantaisie car un nombre minimum de places subventionnées est garanti dans la convention de prêt. Si l'ARASMAC accepte la création des 22 places d'accueil subventionnées, la participation d'Aubonne au déficit des structures (via AJEMA) augmentera. Ce montant n'a pas pu être estimé.
6. La FAJE a validé les plans financiers et le budget de fonctionnement de l'Enfantaisie. Cette validation a permis de faire une demande d'adhésion auprès de l'ARASMAC. Dans le budget de fonctionnement, on peut constater que les places privées permettent la viabilité de l'entreprise.
7. Si l'ARASMAC accepte la création de 22 places subventionnées, l'Enfantaisie et l'AJEMA concluront un partenariat. La convention de partenariat devra inclure le nombre de places subventionnées, la politique tarifaire et les informations financières qui devront être fournies régulièrement. Selon le préavis 2/03.2023 de l'ARASMAC, un membre de la direction de l'AJEMA siègera au sein du comité de la structure d'accueil.

8. La commune d'Aubonne ne reçoit aucune garantie en échange de son prêt. Néanmoins, il y a actuellement 150 familles en liste d'attente pour la crèche le Cupidon à Montherod. 74 familles pour août 2023 et le reste aurait voulu une place plus tôt. Le taux de couverture pour l'accueil préscolaire de l'AJEMA est de 15,2%. Pour couvrir l'entier de la demande, il devrait être à 39%. Il semble donc que cette structure soit nécessaire et corresponde à un besoin de la population.
9. Avant la signature de la convention de prêt, la Municipalité aura contrôlé que Mme Giannotta est solvable et qu'elle ne fait pas l'objet de poursuites.
10. La convention signée entre le bailleur et la Sàrl n'ayant pas été faite à ce jour, la CoFin n'a pas connaissance de la position du propriétaire en cas de rupture du bail (faillite ou autres) avant l'échéance des 10 ans, pas plus que des modalités du prêt de CHF 250'000.

Constat :

La commission des finances est consciente que ce prêt constitue une opération comportant un certain risque pour les finances communales. Toutefois, vu la détermination forte de la Municipalité et le besoin avéré en crèches, la CoFin considère que ces risques sont mesurés et supportables. Elle encourage cependant la nouvelle Sàrl à faire preuve de modération dans ses dépenses.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances préavise favorablement à l'octroi d'un prêt de CHF 400'000.- à l'Enfantaisie.

Aubonne, le 21 mars 2023

Rapporteuse : Patricia Baiutti Rouvenaz

Annexe : Convention de prêt entre la Commune d'Aubonne et L'Enfantaisie Sàrl.

